



Déclarations et Discours

N° 76/30

LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE: UNE ÈRE NOUVELLE DE COOPÉRATION

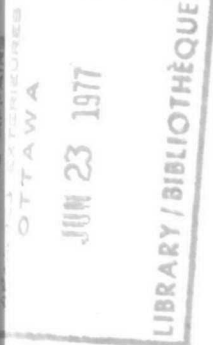
Discours prononcé par l'honorable Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la première réunion du Comité mixte de coopération Canada / Communautés européennes, tenue le 10 décembre 1976.

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur Ortoli, pour la gentillesse de ces mots de bienvenue. C'est un grand plaisir pour moi d'assister à cette importante rencontre qu'est la séance inaugurale de notre Comité mixte de coopération.

Je puis vous assurer que je partage votre point de vue sur l'approche à suivre pour informer et guider les personnes chargées d'appliquer l'accord que nous avons mis en place en vue d'accroître la coopération économique entre le Canada et les Communautés européennes. En particulier, il est indispensable que ceux qui ont, dès à présent, la tâche de relever le défi de donner forme et réalité à nos intentions clairement déclarées, le fassent avec réalisme et détermination.

En signant l'Accord-Cadre, on peut affirmer que le Canada et la Communauté sont entrés dans un domaine inconnu. Comme vous l'avez indiqué, Monsieur Ortoli, cet accord non préférentiel est le premier du genre jamais négocié entre les Communautés européennes et un pays industrialisé. Il en est de même pour le Canada. Nous n'avons donc pour nous guider ni précédent ni expérience.

Nous sommes cependant forts, dès le départ, des nombreux liens très variés, profondément enracinés, qui unissent le Canada et l'Europe des Neuf. Ces liens, solides et essentiels dans le passé, continuent et continueront de l'être: liens formés par l'histoire et les origines ethniques des Canadiens, liens dus à des valeurs et traditions communes, liens que créent la protection mutuelle, l'interdépendance économique et la coopération internationale. De fait, cette réalité, ces relations établies ont joué un rôle important lorsque le Canada a révisé en profondeur sa politique étrangère, il y a quelques années à peine. L'une des principales conclusions qui en soient ressorties a été la nécessité de trouver un meilleur équilibre dans nos relations extérieures en les diversifiant, particulièrement en ce qui a trait à nos intérêts économiques à l'étranger. A cause de



ses liens avec l'Europe, il était logique - vu les circonstances - que le Canada cherche à élargir et raffermir ses relations économiques avec l'Europe. Comme vous le savez, et je suis heureux de le dire, les initiatives que nous avons prises par la suite pour développer nos relations économiques bilatérales avec les États membres de la Communauté, notamment dans le domaine de la coopération industrielle, commencent à donner des résultats certains.

Le fait que nous reconnaissons mutuellement la nouvelle dimension qu'offre la Communauté à nos relations avec l'Europe, indiquait qu'il était de notre intérêt commun de développer nos relations avec la Communauté parallèlement aux relations de coopération que nous envisagions avec ses membres.

Les représentants du Canada et de la Commission ont donc pris l'habitude de se consulter régulièrement, au cours de rencontres non officielles, sur des questions économiques d'intérêt commun. Ces entretiens ont, à juste titre, témoigné du rôle de premier plan que jouent le Canada et la Communauté dans les relations économiques et commerciales internationales, de même que de l'importance que nous représentons l'un pour l'autre.

Par notre nouvel accord, nous sommes à même maintenant de contribuer de manière appréciable aux relations entre le Canada et la Communauté en nous servant d'un cadre très utile pour amener une expansion dynamique de nos liens commerciaux et économiques qui soit profitable à chacun. Le Canada poursuivra sa politique de coopération avec l'ensemble de la Communauté tout en tenant compte des intérêts et compétences de chacun des États membres. Selon nous, il faut établir des relations bilatérales avec les pays membres et d'autres au niveau de la Communauté comme telle, afin qu'elles se renforcent et se complètent.

C'est pourquoi nous estimons qu'il importe de conjuguer nos efforts sans délai dans le cadre de l'accord. Avec la signature et la ratification de l'accord, s'achève la première phase, que l'on peut considérer comme l'étape préliminaire de l'opération. Dans la mesure où cette séance du Comité mixte de coopération sera essentiellement consacrée à des questions d'organisation, nous devrions peut-être y voir l'étape de transition menant à la seconde phase. Nous estimons d'ailleurs qu'il serait nécessaire d'entreprendre cette deuxième phase le plus tôt possible en 1977 pour permettre au Comité mixte de s'attaquer sans tarder à sa tâche première, qui est de traduire cette coopération en actions concrètes et efficaces.

Nous sommes tous d'accord, je crois, que, pour atteindre cet objectif, le Comité devra établir une infrastructure et un *modus operandi* lui permettant d'identifier rapidement les secteurs prioritaires, ou les domaines de coopération. Parallèlement, le cadre de l'Organisation doit amener la rencontre des secteurs concernés des milieux d'affaires de nos pays respectifs et les inciter à avoir d'étroites relations de travail. Car, en fin de compte, le succès de nos objectifs dépendra de leur réaction aux travaux futurs du Comité mixte. Je tiens à souligner ici que les autorités du Canada et de la Communauté ne chercheront pas à faire de l'accord l'instrument d'une attitude interventionniste qui ne conviendrait pas à nos systèmes économiques: telle n'est pas d'ailleurs notre intention. Nous devons plutôt, dans des secteurs choisis, essayer de promouvoir la coopération économique et commerciale et créer, notamment, un milieu propice à la coopération industrielle. Bref, même si le gouvernement garde un rôle actif, il va de soi, étant donné notre système économique, que les résultats dépendront surtout du secteur privé, et en particulier de l'empressement avec lequel ce dernier répondra à ce que j'appellerais "l'action catalytique" du gouvernement. Je veux dire par là que les milieux d'affaires devront être prêts à saisir les occasions qui naîtront d'un processus dont ils auront été, bien sûr, étroitement solidaires.

Le Canada est également très conscient du fait que la mise en application efficace de l'accord nécessitera souvent la participation et la collaboration des gouvernements provinciaux. Nous y tenons et il va de soi que nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour associer les autorités provinciales au processus d'application de l'accord. Je suis heureux de dire que nos provinces ont manifesté un vif intérêt et qu'elles ont accordé leur appui à la politique européenne du gouvernement, surtout en ce qui a trait aux perspectives qu'ouvre l'accord liant le Canada à la Communauté européenne.

Le programme de travail proposé par le Comité mixte, et que les représentants étudieront un peu plus tard, semble offrir un menu bien équilibré. Je sais que dans des secteurs comme celui des métaux non ferreux ou celui des produits forestiers, certains travaux préliminaires ont déjà commencé et que des missions ont été échangées. Ces domaines présentent un grand intérêt pour les deux parties. Il en est de même pour d'autres projets de coopération au chapitre des télécommunications, de la construction, de l'industrie nucléaire et de l'uranium. Étant moi-même originaire d'une région du Canada où l'industrie de la pêche joue un rôle économique primordial, je suis naturellement heureux, et intéressé,

par la possibilité d'une coopération en matière de pêche. C'est pourquoi j'attends avec impatience de connaître les possibilités qui permettront une collaboration économique et commerciale en ce domaine.

J'espère que le Comité fera montre de pragmatisme et de réalisme dans les discussions nécessaires à la mise en marche des programmes de travail acceptés aujourd'hui. Aucune des deux parties n'a jamais vu dans cet accord une sorte de panacée qui, du jour au lendemain, transformerait nos relations économiques; mais s'il est sage de ne pas se montrer trop optimiste, il ne faut pas non plus mitiger notre volonté de réussir. Je suis donc comme vous de l'avis qu'au cours de la première année les efforts du Comité devront être principalement axés sur un nombre limité de secteurs. Cette restriction ne doit aucunement diminuer les efforts exigés des intéressés, ni être sous-estimée. S'ils sont bien orientés, les travaux des deux premières années serviront à mettre en place des fondations solides qui nous permettront de progresser sûrement, à partir de débuts modestes, vers des formes de coopération plus ambitieuses. En procédant ainsi, j'ai confiance de voir nos efforts couronnés de succès.

En terminant, je tiens, Monsieur Ortoli, à vous exprimer, ainsi qu'à votre collègue, Sir Christopher Soames, mes sincères remerciements pour l'appui personnel que vous avez toujours accordé à nos efforts communs visant à établir des liens économiques plus étroits et plus solides entre le Canada et la Communauté. Vous pouvez être assuré que nous sommes pleinement conscients de la collaboration et de l'attitude accueillante dont vous avez fait preuve à l'égard de nos relations. Merci.

S/C